

2024-1378
2024-06-04

GROUPE	12	ACARICIDE
--------	----	-----------

VENDEX^{md} 50WP MITICIDE

À Utiliser sur les Concombres de Serre, les Tomates de Serre, les Plantes Ornementales
et le matériel de pépinières

Poudre Mouillable

AGRICOLE

GUARANTIE : Oxyde de fenbutatine . . . 50%

No D'HOMOLOGATION: 16162
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

ATTENTION
<Skull and Crossbones in Triangle>
POISON

CONTENU NET : 45.36 KG

UPL AgroSolutions Canada Inc. PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709

1-800-438-6071

2024-1378
2024-06-04

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Éviter que les effluents provenant des serres où l'on fait usage de ce produit ne pénètrent dans les lacs, les étangs ou autres cours d'eau. Pour plus de renseignements à ce sujet, consulter l'organisme de réglementation provincial.

Pour les usages extérieurs: Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons spécifiées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, mentionnons des pluies abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matières organiques, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif. Ce produit peut abîmer les yeux et causer l'irritation de la peau. Évitez le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Évitez de respirer la poussière ou le brouillard causé par la pulvérisation du

2024-1378
2024-06-04

produit. Ce produit est nocif lorsqu'il est ingéré. Évitez la contamination des aliments. Ne pas nourrir ou faire paître les animaux sur les cultures de couverture traitées.

Porter un pantalon long et une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant l'application. De plus, porter un respirateur approuvé par le NIOSH et des lunettes protectrices pendant l'application avec un pulvérisateur manuel ou pendant le mélange et le chargement et les activités de nettoyage ou de réparation. Porter aussi un casque résistant aux produits chimiques durant l'application sur frondaison.

Ne pas appliquer ce produit de sorte qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les manipulateurs portant l'équipement de protection individuelle sont autorisés dans la zone d'application.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Aussitôt que possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE

Le produit ne doit être gardé que dans son contenant original, à l'écart des engrais, aliments destinés à la consommation humaine ou animale.. Ce produit ne doit pas être utilisé ou entreposé dans ou à proximité des résidences privément. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajoutez les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

2024-1378
2024-06-04

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Le Miticide VENDEX 50WP assure le contrôle efficace des tétranyques à deux points qui infestent concombres et tomates de serre. Le Miticide VENDEX 50WP n'est pas très nuisible pour les acariens bénéfiques et n'est pas toxique pour les abeilles. Ce produit peut être utilisé avec des pulvérisateurs hydrauliques conventionnels ou des dispositifs de faible volume de nébulisation au sol. Mélangez le Miticide VENDEX 50WP avec de l'eau en agitant vigoureusement; agiter le mélange pendant la pulvérisation. Si on laisse reposer le mélange, celui-ci doit être agité de nouveau avant d'être utilisé. Ce produit ne doit être appliqué que de la manière recommandée sur cette étiquette.

Ne pas retourner dans la zone traitée, ni permettre à quiconque d'y retourner, dans les 12 heures suivant l'application du produit. Attendre au moins 48 heures avant de retourner dans la zone traitée pour y effectuer des activités manuelles comportant un important contact foliaire.

MODE D'EMPLOI

ÉVITER de contaminer les réseaux d'irrigation ou d'alimentation en eau potable, ou les habitats aquatiques, durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Le Miticide VENDEX 50WP peut être utilisé de la manière suivante:

Concombres et Tomates de Serre

Pour contrôler les tétranyques à deux points sur les concombres et tomates de serre, appliquez 50 g Miticide VENDEX 50WP dans 100 litres d'eau. L'ajout d'un agent épandeur-adhésif adéquat produira généralement un meilleur contrôle des tétranyques à deux points sur ces cultures. Commencez l'application dès l'apparition des tétranyques à deux points et répétez selon la fréquence nécessaire pour assurer le contrôle. N'appliquez pas ce produit aux concombres dans les 3 jours précédents la récolte, ou aux tomates dans les 5 jours qui précèdent la récolte.

REMARQUE

1. Bien que la sécurité de VENDEX 50WP ait été démontrée sur de nombreuses variétés de concombres et tomates de serre, il faudrait appliquer le produit sur

2024-1378
2024-06-04

- quelques plantes avant de passer au programme global de pulvérisation. Sous les conditions normales de serre, tout effet nuisible qui pourrait se produire sur les plantes devrait se manifester dans les 48 heures qui suivent l'application.
2. Il est essentiel d'assurer une couverture totale de tout le feuillage, notamment de la surface inférieure des feuilles. Ceci exigera un ajustement pour augmenter le volume et la pression de pulvérisation au fur et à mesure que la densité du feuillage augmente en fonction de la croissance des plantes.
 3. Ne pulvérisez pas ce produit lorsque les plantes sont sous contrainte ou lorsque la température de la serre dépasse 32 °C. Les applications en fin d'après-midi sont préférables.

Plantes Ornementales et Souches des Pépinières

Pour contrôler les tétranyques à deux points et les tétranyques de l'épinière sur les plantes ornementales et le matériel de pépinière (de serre et extérieur), appliquez 50 à 100 g de Miticide VENDEX 50WP dans 100 litres d'eau. Commencez l'application dès l'apparition des acariens et répétez selon la fréquence nécessaire pour assurer le contrôle. La dose la plus forte ne devrait être utilisée que pour contrôler les fortes concentrations d'acariens. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

REMARQUE

1. Bien que la sécurité de VENDEX 50WP ait été démontrée sur de nombreuses variétés des plantes ornementales les plus communes, il faudrait appliquer le produit sur quelques plantes avant de passer au programme global de pulvérisation. Sous les conditions normales de serre, tout effet nuisible qui pourrait se produire sur les plantes devrait se manifester dans les 48 heures qui suivent l'application.
2. Il est essentiel d'assurer une couverture totale de tout le feuillage, notamment de la surface inférieure des feuilles. Ceci exigera un ajustement pour augmenter le volume et la pression de pulvérisation au fur et à mesure que la densité du feuillage augmente en fonction de la croissance des plantes.
3. Ne pulvérisez pas ce produit lorsque les plantes sont sous contrainte (par exemple: boutures qui viennent d'être transplantées) ou lorsque la température de la serre dépasse 32 °C. Les applications en fin d'après-midi sont préférables.
4. N'appliquez ce produit que jusqu'au stade de poussée des boutons des chrysanthèmes et jusqu'au stade de pré-bractée des poinsettias.

Pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser ce produit en gouttelettes d'un diamètre inférieur à la classification moyenne de l'ASAE. Fixer la hauteur de la rampe de pulvérisation à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons :

Les méthodes de pulvérisation suivantes **N'EXIGENT PAS** l'aménagement d'une zone tampon : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à dos, pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation dans le sol. Respecter

2024-1378
2024-06-04

les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour protéger les habitats :			
		d'eau douce d'une profondeur :		estuariens ou marins d'une profondeur :	
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m
Pulvérisateur agricole*	Plantes ornementales et matériel de pépinière	30	4	10	5

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à moins de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Dans le cas de mélanges en cuve, consulter l'étiquette des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Pour la gestion de la résistance, prendre note que le Miticide VENDEX 50WP est du groupe 12. Toute population des acariens peut renfermer des individus naturellement résistants au Miticide VENDEX 50WP et à d'autres acaricides du groupe 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces acaricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Miticide VENDEX 50WP ou les acaricides du même groupe 12 avec des acaricides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes acariens.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Les acaricides devraient être utilisés dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et faisant place à la possibilité d'intégrer la lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

2024-1378
2024-06-04

- Inspecter les populations d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, d'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à UPL AgroSolutions Canada Inc. à 1-800-438-6071.

UPL, le logo d'UPL et VENDEX sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.